



# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

---  
**VILLE D'ANTIBES**

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

---  
Département des Alpes-Maritimes

---  
Unité Conseil municipal  
SM/MB/

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 7 décembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

\*\*\*

Monsieur le Maire a salué la présence des élèves la classe de 4ème D du collège FERSEN qui a assisté au Conseil municipal dans le cadre de l'Enseignement Civique et Moral " La République, la démocratie et la citoyenneté" et du parcours citoyen, ils étaient accompagnés de Monsieur FRAULICH, principal adjoint et de Madame LECLERC, professeur d'Histoire Géographie. Les élèves du collège FERSEN ont également participé à la remise de la flamme du Téléthon.

\*\*\*

### APPEL NOMINAL

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations :

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
M. Gérald LACOSTE à Mme Martine SAVALLI,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Matthieu GILLI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

#### Absents :

Mme Angèle MURATORI,  
M. Patrice COLOMB,  
M. Michel GASTALDI,  
M. Mickael URBANI

Présents : 37 / procurations : 8 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire a indiqué que les groupes « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes », « Front de Gauche » et « Majorité » avaient déposé les motions suivantes.

### **00-0 - MOTION DEPOSE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE ANTIBES PORTANT SOUTIEN AU MOUVEMENT POPULAIRE DES GILETS JAUNES ET PORTANT DEMANDE AU GOUVERNEMENT L'INSTAURATION DE LA PAIX FISCALE**

Le groupe Rassemblement Bleu Marine Antibes a déposé la motion suivante :

*« Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les adjoints, Mesdames Messieurs les conseillers municipaux :*

*Il s'est passé quelque chose de fort le 17 novembre dernier. Cela ne devait être qu'une simple manifestation pour dire non à la hausse des taxes sur les carburants. Il s'avère que depuis ce jour, la mobilisation des français grandit et ne cesse de prendre de l'ampleur.*

*Sous la bannière des « gilets jaunes », la France qui travaille et qui galère est sortie de son long silence. C'est un mouvement de retraités, d'actifs, de commerçants d'artisans, d'ambulancier, de pompiers, de chômeurs, de précaires, d'ouvriers et de salariés. C'est un mouvement populaire et apolitique.*

*Les français sont harcelés : par les taxes, par les impôts par la répression routière.*

*Le 17 Novembre dernier, débutaient les manifestations. Le 17 Novembre dernier, le gouvernement se voulait inflexible et communiquait avec l'arrogance qui le caractérise en indiquant qu'il ne reculerait pas.*

*Puis Lundi dernier, le Président prenait la parole en annonçant certaines mesures. Mesures enrobés d'un marketing trompeur.*

*Heureusement pour le Président qu'il ne dirige pas la start-up France comme il prétend le faire depuis le début de son mandat il aurait pu être condamné pour publicité mensongère.*

*Après l'allocution du Président, les Français restent majoritaires à ne pas avoir été convaincus.*

*Le Président n'a encore pas entendu les aspirations profondes des Français.*

*Notre commune n'est pas épargnée par la contestation. La colère est factuellement plus expressive ici qu'ailleurs sur le département des Alpes-Maritimes.*

*Parfois des groupes de casseurs agissent sur notre commune. 16 gardés à vue samedi dernier qui ne seraient pas des habitants de notre commune.*

*C'est pourquoi au nom du groupe Rassemblement Bleu Marine pour Antibes, je vous demande solennellement de voter en faveur de cette motion. Soutenons, ensemble, au nom de la commune, le mouvement des « gilets jaunes » et demandons au gouvernement d'instaurer la paix fiscale.*

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

- De prononcer son soutien au mouvement des gilets jaunes.*
- D'instaurer un dialogue entre la municipalité et les gilets jaunes afin d'en ressortir des revendications claires.*
- De condamner les violences commises par des casseurs sur notre commune. »*

CONSIDERANT qu'il est indéniable de rappeler que la colère des gilets Jaunes s'est installée dans le pays le plus taxé de l'OCDE y compris pour les personnes ayant des revenus les plus modestes, les personnes les plus pauvres et en particulier, les retraités avec des pensions les plus modestes,

CONSIDERANT qu'il est également indéniable que l'on ne peut que condamner les débordements violents qui ont eu lieu en marge des manifestations des Gilets Jaunes mais qu'il est juste de rappeler que ce ne sont pas les Antibois qui ont mis feu aux véhicules de la Police Nationale le 8 et le 9 décembre et qui ont subi la charge des CRS avec des bombes lacrymogènes mais bien des casseurs,

CONSIDERANT que ce climat de violence est défavorable à l'ordre républicain qui doit être réaffirmé prioritairement, qu'un apaisement doit avoir lieu afin que les forces de l'ordre (gendarmes, policiers et sapeurs-pompiers) puissent faire une pause,

CONSIDERANT également que ce climat de violence fait peser de lourds préjudices à l'économie, aux commerces mais aussi à la sécurité des personnes et des biens,

CONSIDERANT que, dans l'après-midi du 12 décembre 2018, une délégation de Gilets Jaunes a été reçue par le Service Démocratie de Proximité et a déposé un courrier par lequel il a été demandé au Maire d'être le porte-parole du Président de la République mais également d'instaurer un référendum d'Initiative Citoyenne,

CONSIDERANT que la Ville d'Antibes sera toujours « ouverte » à toute demande de rendez-vous de la part des Gilets Jaunes mais également de tout citoyen,

CONSIDERANT qu'il est important de rappeler qu'à Antibes, la démocratie de proximité n'est pas considérée à la légère, qu'elle est le mot d'ordre dans les dossiers et projets menés par la Municipalité, notamment par le biais des nombreuses réunions des conseils de quartiers, du Conseil De Développement, des conseils d'écoles, notamment,

CONSIDERANT que, dans la Ville d'Antibes, les efforts envers les concitoyens les plus modestes sont pris en considération et qu'ils le seront plus encore en 2019, notamment dans le cadre du Budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'après le tragique attentat terroriste de Strasbourg, il est encore plus important de rappeler notre soutien aux forces de l'ordre et aux pompiers,

CONSIDERANT que la Motion déposée par le Groupe Majorité appelle au calme et au respect de l'ordre républicain,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après que Messieurs GERIOS, LO FARO, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, à **la majorité par 38 voix POUR sur 41** (3 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI), a **REJETÉ** la motion déposée par le Groupe « Rassemblement Bleu Marine Antibes ».

## **00-0 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE "FRONT DE GAUCHE" PORTANT SUR LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES, LA COLERE POPULAIRE ET LE ROLE DES POLITIQUES LOCALES POUR REDUIRE LES INEGALITES**

Le groupe « Front de Gauche » a déposé la motion suivante :

*« Notre pays traverse une grave crise sociale et politique qui s'exprime par le mouvement des « Gilets Jaunes » bien sûr, mais aussi celui des lycéens et toutes les mobilisations à l'initiative des organisations syndicales depuis plus de deux ans.*

*Cette explosion de colères est la conséquence de plus de 20 ans de politiques d'austérités, de politiques développant la concurrence et la compétition plutôt que le partage et la coopération de la part des différents*

*Présidents et gouvernements.*

*Des politiques que je conteste souvent dans ce Conseil Municipal. Des politiques qui ont considérablement aggravé les inégalités sociales et territoriales.*

*Le Président Macron a exacerbé les colères et le sentiment d'injustice avec son arrogance, son accélération des réformes favorisant les plus riches et avec sa volonté de mépriser le travail des députés et des collectivités territoriales.*

*Ses propositions annoncées lundi soir ne sont pas à la hauteur et protège toujours les plus aisés de notre société. Ces propositions ne représentent en rien le partage des richesses souhaité mais juste une distribution de miettes qui ne répondront ni aux défis sociaux, ni aux défis démocratiques, ni aux défis climatiques.*

*Ce n'est pas la popularité de Macron qui m'inquiète mais bien répondre aux besoins de la population.*

*Ainsi, les politiques locales, intercommunales, départementales ou régionales peuvent avoir un effet réducteur d'inégalités. Et cela peut être étudié au plus vite dans les budgets prévisionnels de 2019 qui ne sont pas encore débattus. La capacité financière de la ville d'Antibes et de la C.A.S.A peuvent permettre des mesures de ce type.*

*Par cette motion, je propose au Conseil municipal de prendre les décisions suivantes :*

*- L'encadrement des loyers comme la loi ELAN le permet et le gel des loyers dans les logements sociaux.*

*- La gratuité des transports en commun sur toute la CASA*

*- Un chèque culture et loisir aux enfants et aux jeunes de notre Commune pour leur faciliter l'accès aux associations et aux clubs sportifs.*

*- L'accès à toutes et tous à la cantine dans les écoles maternelles et primaires avec la gratuité pour les plus défavorisés »*

CONSIDERANT qu'il est indéniable que les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer dans l'effort devant être fait aux plus des personnes ayant des revenus les plus modestes,

Considérant que, sur l'encadrement des loyers, ces derniers ont été gelés dans les logements sociaux depuis les 3 dernières années et qu'il faut considérer que cette procédure démagogique n'est pas efficace puisque cela entraîne le plafonnement des loyers et non leur baisse,

CONSIDERANT que, sur la gratuité des transports en commun sur toute la CASA, il est important de rappeler que les retraités à revenus modestes bénéficient de la gratuité totale des bus, et également que la ligne 100 express reliant Antibes à Sophia Antipolis est gratuite pour tous et qu'en fin, des décisions seront prochainement proposer pour étendre ces mesures de solidarité sur Cannes, Grasse, dans le cadre du Pôle Métropolitain « Cap Azur »,

CONSIDERANT qu'en termes d'Animation de la Cité, la Commune propose plus de 20 manifestations gratuites et destinées à tous, du concert gratuit pour les enfants à Anthéa, en passant par celui proposé aux seniors mais aussi du concert gratuit proposé aux adolescents, des animations gratuites organisées pendant les prochaines Fêtes de Fin d'année et enfin des tours de grande roue ou de manège gratuits pour les enfants scolarisés à Antibes,

CONSIDERANT enfin, que, sur la question de l'accès à la cantine à tous et à toutes, il est important de rappeler que les plus défavorisés ne paient pas plus d'un demi euro par repas et que, dans les écoles primaires de la Ville d'Antibes, aucun enfant ne sera refusé au motif que ses parents n'ont pas les moyens de payer la cantine,

CONSIDERANT que, malgré la pression exercée par l'Etat dans le domaine de la fiscalité, Antibes a une fiscalité exemplaire, une taxe d'habitation la plus basse du Département, une TEOM la plus basse, un prix de l'eau les plus bas de France

CONSIDERANT que la Municipalité fera prochainement des propositions dans le cadre de son Budget 2019, afin de faire des efforts supplémentaires envers les séniors, les enfants mais également les personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT que l'ensemble des revendications exposées par le Groupe Front de Gauche sont déjà mises en place sur le territoire de la Ville d'Antibes Juan Les Pins,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après que Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, à **la majorité par 42 voix POUR sur 43** (1 contre : Mme DUMAS), a **REJETÉ** la motion déposée par le Groupe « Front de Gauche ».

## **00-0 - MOTION DU GROUPE MAJORITE - MOUVEMENT DES GILETS JAUNES - RESPECT DE L'ORDRE REPUBLICAIN**

Le groupe « Majorité » a déposé la motion suivante :

*« Le mouvement des gilets jaunes qui manifeste depuis des semaines sur le territoire national a principalement pour origine une perte réelle du pouvoir d'achat qui touche à la fois des retraités, des salariés pauvres qui n'arrivent plus à vivre de leur travail, des artisans et petits commerçants écrasés par les taxes.*

*L'augmentation des taxes sur le carburant, la hausse de la CSG, la non-indexation des retraites sont autant de décisions dépourvues de justice sociale, prises par le Président de la République qui sont à l'origine de cette colère légitime.*

*L'opposition nationale et les élus locaux avaient depuis longtemps averti le Gouvernement sur les risques de l'augmentation de la fiscalité dans un pays dans lequel on prélève déjà 48 % du PIB.*

*En marge des manifestations des gilets jaunes, des casseurs ont commis des actes de vandalisme intolérables à Paris et en Province. Dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, une voiture de Police a été incendiée et il a fallu faire usage des gaz lacrymogènes. A l'issue de ces incidents, 17 personnes ont été interpellées.*

*Le Président de la République en début de semaine a annoncé un certain nombre de mesures tardives, incomplètes et non financées dont certaines étaient depuis longtemps proposées par l'opposition.*

*Après le tragique attentat terroriste de Strasbourg, notre pays est placé de nouveau, sous le régime « Plan Urgence Attentat ». Nos policiers, nos gendarmes, nos pompiers qui ont assumé leurs missions avec courage et efficacité pendant ces dernières semaines vont être davantage sollicités pour répondre au relèvement de l'alerte attentat.*

*Dans ce contexte, le Conseil municipal d'Antibes Juan-les-Pins appelle chacun au calme et au respect de l'ordre républicain. »*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après que Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, à **la majorité par 39 voix POUR sur 43** (1 contre : Mme DUMAS et 3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI), a **ADOPTÉ** la motion déposée par le Groupe « Majorité » portant sur l'appel au calme et au respect de l'ordre républicain.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

## **00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 OCTOBRE 2018 - PROCES VERBAL - ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a **ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2018.

## **00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU**

Par délibérations du Conseil municipal du 7 avril 2014, du 25 septembre 2015 et du 7 juillet 2017, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Maire de la quasi-totalité des compétences prévues par l'article L. 2122- 22 du Code général des Collectivités territoriales.

En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal :

01- de la décision du 15/10/18, ayant pour objet :

### **SPORTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ENTRE LE COLLEGE FERSEN ET LA VILLE D'ANTIBES JUAN LES PINS- ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

La Commune, depuis trois années scolaires maintenant, soutient le projet d'établissement sur la politique d'inclusion des élèves handicapés du Collège Fersen (ULIS) en y apportant des moyens logistiques. Ces moyens consistent en la mise à disposition d'un mini bus aménagé pour transporter des personnes handicapées dans le cadre du cycle « handi voile » qui se dérouleront en partenariat avec le Département des Alpes-maritimes, à la base de voile du Ponteil le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2018-2019 et lors de sorties ponctuelles tout au long de l'année scolaire. Une convention est passée pour en définir les modalités.

Durée : année scolaire 2018-2019. Mise à disposition gratuite.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

02- de la décision du 18/10/18, ayant pour objet :

### **MUSEE PICASSO - ACCEPTATION D'UN DON DE NEUF ŒUVRES DE EDIK STEINBERG EFFECTUE PAR MME. GALINA MANEVICH-STEINBERG**

Madame Galina MANEVICH-STEINBERG, grande donatrice pour le Musée d'Art Moderne National en 2016, désire donner les toiles qui lui restaient encore dans l'atelier parisien de son mari Edik STEINBERG à un autre musée français. Son choix s'est porté sur le Musée Picasso, Antibes car il comporte des œuvres de Nicolas de Staël pour lequel Edik STEINBERG éprouvait une grande admiration et concerne 9 œuvres, gouaches et huiles sur toiles créées de 2003 à 2010. Cette nouvelle donation vient donc compléter les représentants du post-constructivisme russe dans les collections du Musée Picasso et le placera parmi l'une des trop rares institutions françaises accueillant la production de Steinberg, reconnu comme un des artistes russes les plus importants de la seconde moitié du XXe siècle.

Valeur totale : 245 000 € (*photos voir ci-joint*)

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 9°*

03- de la décision du 18/10/18, ayant pour objet :

### **MUSEE PICASSO - ACCEPTATION D'UN LEGS DE 3 ŒUVRES DE HANS HARTUNG ET DE 2 ŒUVRES DE ANNA-EVA BERGMAN EFFECTUE PAR MME PEREZ Y JORBA**

De son vivant, Madame Perez y Jorba, veuve de Monsieur Perez y Jorba, grand ami de Hans Hartung, a souhaité faire don d'un ensemble de 5 œuvres, 3 œuvres de Hans Hartung et 2 œuvres de Anna-Eva Bergman.

Représentées dans les collections du musée depuis la donation en 2001 de la Fondation Hans Hartung-Anna-Eva Bergman, ces 5 œuvres viennent compléter de manière cohérente un corpus représentatif de l'abstraction lyrique de Hartung et de la picturalité dépouillée de Bergman. Les musées de France étant

soumis à l'avis d'instances régionales pour l'enrichissement de leurs collections, ces donations ont été présentées en Commission scientifique régionale des collections des musées de France le 7 novembre 2018.

Valeur totale : 67 000 € (*photos voir ci-joint*)

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 9°*

04- de la décision du 18/10/18, ayant pour objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VILLA EILENROC - ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE COTE D'AZUR - 14 JUIN 2018**

Une convention d'occupation temporaire de la Villa Eilenroc a été passée avec « l'Association Réseau Entreprendre Côte d'Azur » pour y organiser une réception. La location concerne l'Orangerie n°1.

Durée : 1 jour, le 14 juin 2018. Montant de la redevance : 10 000 euros.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

05- de la décision du 18/10/18, ayant pour objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VILLA EILENROC - DINER DE GALA - SOCIETE FAIT ACCOMPLI - 5 OCTOBRE 2018**

Une convention d'occupation temporaire de la Villa Eilenroc et ses dépendances a été passée avec la société « Fait Accompli » afin de pouvoir organiser un dîner de gala.

Durée : 1 jour, le 5 octobre 2018. Montant de la redevance : 80 000 euros.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

06- de la décision du 22/10/18, ayant pour objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION POUR LA DECOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DU THEATRE (ADMT)-RENOUVELLEMENT**

L'Association pour la Découverte de la Musique et du Théâtre (ADMT) sollicite à nouveau la mise à disposition de locaux auprès de la Commune afin que sa Compagnie puisse poursuivre la répétition de ses spectacles, en particulier la pièce « Café de l'Univers ».

Une convention d'occupation temporaire du domaine public communal est conclue avec l'Association ADMT, pour la mise à disposition de la salle polyvalente du Centre de Loisirs des Colonnes, chemin des Eucalyptus, à Antibes.

Durée : 1 an, du 22 octobre 2018 au 21 octobre 2019. Mise à disposition gratuite.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

07- de la décision du 05/11/18, ayant pour objet :

**MUSEE PEYNET - APPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE. ACHAT DE TROIS NOUVEAUX ARTICLES ET MISE EN VENTE EN REGIE. FIXATION DES TARIFS**

La boutique du musée Peynet et du Dessin humoristique connaît un égal succès, proposant, outre des articles « références » qu'il convient de renouveler régulièrement en fonction de l'accrochage, des produits susceptibles d'attirer de nouveaux visiteurs et de surprendre les habitués en soulignant le dynamisme et la diversité de la boutique. Il est ainsi proposé pour cette année 2018 trois nouveaux articles, une affiche Peynet et une affiche du dessinateur Roger Blachon, lesquelles sont régulièrement réclamées par les visiteurs, ainsi qu'un éventail dont le motif est un kaléidoscope de portraits des amoureux de Raymond Peynet, Coût total : 1 384,80 €. Recettes prévisionnelles : 5 085,00€.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 2°*

08- de la décision du 16/11/18, ayant pour objet :

**TGI de GRASSE N°PARQUET 18277000004 VILLE ANTIBES (CONSTITUTION PARTIE CIVILE) c/ M. BAGNOLI Julien POURSUIVI POUR FAUX ET USAGE DE FAUX EN MATIERE D'ETAT CIVIL**

Le 9 juin 2018, l'entourage de M. BAGNOLI et Mme BOGUSLAWSKA s'est présenté sur le parvis de la

Mairie pour assister à la célébration de leur mariage, alors que les intéressés n'ont jamais déposé de dossier au service de l'Etat Civil. M. BAGNOLI pour appuyer ses dires a transmis un courrier signé d'un ancien conseiller municipal M. XENARD Raymond n'officiant plus et n'ayant jamais eu délégation en matière d'état civil. Le lundi 11 juin M. BAGNOLI a reconnu avoir fabriqué le document. Il est donc poursuivi pour fabrication et usage d'un faux document. La Ville se constitue partie civile et demande sa condamnation à l'euro symbolique.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 16°*

09- de la décision du 16/11/18, ayant pour objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VILLA EILENROC - SOCIETE GALUCHAT - 28 AU 30 MAI 2018**

Une convention d'occupation temporaire de la Villa Eilenroc a été passée avec la Société GALUCHAT pour y organiser une réception dans le grand salon.

Durée : 3 jours, du 28 au 30 mai 2018. Montant de la redevance : 9 989,50 €.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

10- de la décision du 09/11/18, ayant pour objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VILLA EILENROC - PENINSULA FILM - TOURNAGE SÉRIE "RIVIERA"- SEPTEMBRE 2018**

Une convention d'occupation temporaire de la Villa Eilenroc a été passée avec la société « PENINSULA Film Riviera », représentée par Monsieur Gilles CASTERA, afin de réaliser le tournage de la série télévisée "RIVIERA".

Durée : 4 jours consécutifs, du 3 au 6 septembre 2018. Montant de la redevance : 69 500 €.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

11- de la décision du 12/11/18, ayant pour objet :

**MISE A DISPOSITION DE LA PINEDE DE JUAN-LES-PINS POUR LES MANIFESTATIONS ESTIVALES 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AVENANT N°1**

Afin de permettre à l'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS d'organiser le Festival Jazz à Juan, la Commune lui met à disposition la Pinède Gould et une partie du boulevard Baudouin, section commune aux pinèdes. La convention du 12 juin 2018 définit les conditions de mise à disposition de la Pinède, ainsi que les obligations respectives des parties, afin d'accueillir les manifestations estivales dès le 27 juin 2018.

Suite à l'annulation du spectacle du groupe *Earth Wind and Fire* prévu le 16 juillet 2018 pour des raisons climatiques mettant en jeu la sécurité du public, un avenant n°1 est établi afin de modifier la redevance de cette occupation dont le montant initial était de 68 582,60 €.

Montant de la redevance : 65 392,71 € TTC.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

12- de la décision du 13/11/18, ayant pour objet :

**CONTRAT DE PRET A USAGE - RENOUELEMENT N°1 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A USAGE DE PARKING TEMPORAIRE - LIEU : PARCELLES AX1, 2 ET 3 - AVENUE DU 11 NOVEMBRE A ANTIBES - PROPRIETAIRE : BOUYGUES IMMOBILIER.**

La société BOUYGUES IMMOBILIER est propriétaire des parcelles cadastrées section n°AX 1, 2, 3, situées avenue du 11 novembre à Antibes. La Commune a sollicité à plusieurs reprises de la société BOUYGUES IMMOBILIER le prêt de ces terrains à titre gratuit pour des périodes de courte durée, notamment à usage de parc de stationnement à l'occasion de manifestations diverses organisées au sein de la COMMUNE.

Diverses conventions de mise à disposition des terrains à titre gratuit ont ainsi été conclues.

La COMMUNE s'est à nouveau rapprochée de la société BOUYGUES IMMOBILIER afin d'obtenir la mise à disposition des terrains pour la création d'un parc de stationnement temporaire. Un contrat de prêt à usage a été signé en date du 14 avril 2016 pour une durée prenant fin le 31 décembre 2017.

Compte tenu de la disponibilité de ce terrain, des besoins de la Commune, et de l'accord obtenu de la



Société Bouygues Immobilier, un renouvellement du contrat de prêt à usage est décidé.  
Durée : deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2019. Mise à disposition gratuite.  
*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

13- de la décision du 14/11/18, ayant pour objet :

**FETES DE FIN D'ANNEE 2018 - PATINOIRE (ESPLANADE DU PRE DES PECHEURS) - TARIFICATION - MODALITES D'ACCES**

Dans le cadre des animations proposées à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année du 30 novembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus, la Commune installera du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019 une patinoire en glace naturelle et un jardin ludique de glace naturelle sur l'Esplanade du Pré des Pêcheurs comprenant deux espaces distincts mais juxtaposés avec un seul prix d'entrée fixé à 3 € par accès à la glisse pour les enfants de plus de 10 ans et les adultes. Les plus petits bénéficieront de la gratuité d'accès. Des gants seront également mis en vente au prix de 3 euros. Cette décision a pour but de fixer les modalités d'accès à la patinoire ainsi que les tarifications en découlant.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 5°*

- des décisions portant attribution de 22 concessions funéraires et renouvellement de 14.

*Code général des Collectivités territoriales, article L. 2122-22 8°*

- des marchés passés, au nombre de **140** depuis le dernier compte-rendu au Conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de **120**, pour un montant total de **416 835,53 € H.T**

Les marchés formalisés de fournitures et services, passés en procédure adaptée, dont le détail est joint, sont au nombre de **4** répartis comme suit : **3** marchés ordinaires, pour un montant total de **24 677,00 € H.T** et 1 accord-cadre à bons de commande pour un montant total de **10 000,00 € H.T** pour les minimums et de **50 000,00 € H.T** pour les maximums.

**8** marchés formalisés ordinaires de travaux passés selon la procédure adaptée pour un montant total de **1 697 731,73 € H.T.**

Les marchés formalisés, passés en procédure d'Appel d'Offres, dont le détail est joint, sont au nombre de **3** répartis comme suit : **1** marché ordinaire, pour un montant total de **117 920,00 € H.T** et **2** accords-cadres à bons de commande dont :

- **1** accord-cadre pour un montant total de **100 000,00 € H.T** pour les minimums et de **250 000,00 € H.T** pour les maximums.

- **1** accord-cadre pour un montant total de **20 000,00 € H.T** pour les minimums et sans montant maximum.

**5** marchés formalisés ordinaires de services ont été passés selon la procédure adaptée relevant de l'article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant total de **22 554,50 € H.T.**

- **12** modifications de marchés publics ont été passées.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

### **00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANNEE 2019 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LES PERIODES DE SURCROIT D'ACTIVITE ET D'AFFLUENCE TOURISTIQUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **AUTORISÉ** le recrutement d'agents contractuels saisonniers à hauteur de 45 500 heures de service au cours de l'année 2019 étant précisé qu'ils permettront d'absorber les surcroîts d'activité d'ores et déjà prévus notamment pendant les périodes d'affluence touristique et d'assurer le fonctionnement normal du service public en ces occasions ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seraient prévus au budget primitif 2019.

### **00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANNEE 2019 - NETTOYAGE DE JUAN LES PINS - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET MOYENS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI), a :

- **AUTORISÉ** au cours de l'année 2019, le recrutement d'adjoints techniques territoriaux contractuels saisonniers ou occasionnels dans la limite d'un volume total d'activité ne pouvant excéder 24 000 heures de service au cours de l'année 2019 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seraient prévus au Budget Primitif 2019.

### **00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANNEE 2019 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **AUTORISÉ**, au cours de l'année 2019, le recrutement d'adjoints d'animation contractuels à temps complet dont le nombre de mois de service ne devra pas dépasser 45 000 heures. Ces recrutements sont indispensables pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et assurer le fonctionnement normal du service public d'accueil des mineurs en centres de loisirs pendant les vacances scolaires ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seraient prévus au Budget Primitif 2019.

**00-6 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES - SECTEUR DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** des rapports 2017 des délégués de Service Public Balnéaire de la Salis suivants :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°1 – CHEZ NINI - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°2 – LE JULIAN - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°3 – RIO DE JANEIRO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°4 – CHEZ JOSY - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Sortie de M. Tanguy CORNEC*

*Présents : 36 / procurations : 8 / absents : 5*

**00-7 - CONCESSIONS DES PLAGES NATURELLES ET ARTIFICIELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** des rapports 2017 des délégués de service public balnéaire suivants :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 0 - BELLES RIVES - LOT DPM N°0 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°1 - PLAGE LE PROVENÇAL - LOT DPM N°1 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 2 - LES AMBASSADEURS - LOT DPM N°2 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°5 - PINEDE PLAGE - LOT DPM N°5 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 6 –STELLA BEACH / PIRATES – LOT DPM N°6 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 6bis - GARDEN BEACH - LOT DPM N°8 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 7 - HOLLYWOOD - LOT DPM N°9 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°8 - DOUCE PLAGE - LOT DPM N°11 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°9 - COLOMBIER - LOT DPM N°12 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°10 - HELIOS - LOT DPM N°13 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°11 - RUBAN BLEU - LOT DPBC N°15 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 12 - JUANITA SIRENE – LOT DPBC N°16 ; DSP N°13 - JUANITA MIAMI – LOT DPM N°14 ; DSP N°14 - JUANITA – LOT DPM N°15 et DSP N°14bis - JUANITA NEW BEACH – LOT DPM N°16 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°15 - LA JETEE- LOT DPM N°17 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 16 - RÊVE PLAGE- LOT DPM N°18 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°17 - CHEZ JOSEPH- LOT DPM N°1 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 18 - CHEZ KELLER- LOT DPM N°2 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 22 – PLAGE DES PECHEURS - LOT DPM N° 1 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°40 - LA PETITE PLAGE- LOT DPM N°7 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N°41 – GAROUE BEACH LOT DPM N°8 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DSP N° 42 - LA BAIE DOREE- LOT DPM N°10 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – DSP N°43 - LA SIESTA - LOT DPM N°1 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES -ROYAL BEACH- LOT DPM n°1 DIT EST- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 00-8 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - RAPPORT ANNUEL 2017 - APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY), a **APPROUVÉ** le rapport d'activités des représentants de la Commune, désignés comme administrateurs au sein de la Société Publique Locale Antipolis Avenir, comprenant notamment l'état d'avancement des opérations menées en 2017, et les éléments concernant la vie de la société.

*Retour de M. Tanguy CORNEC*

*Présents : 37 / procurations : 8 / absents : 4*

## **00-9 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire VAUBAN 21, s'agissant de la délégation de service public du Port Vauban, pour l'exercice 2017.

*Départ de M. Marc GERIOS – qui donne procuration à M. Louis LO FARO*

*Départ de Mme Jacqueline BOUFFIER – qui donne procuration à M. Henri CHIALVA*

*Présents : 35 / procurations : 10 / absents : 4*

### MONSIEUR JACQUES GENTE

#### **01-1 - PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2017 - APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS), a **APPROUVÉ** le rapport qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte gestion du Port Vauban au titre de l'année 2017.

*Sortie de M. le Maire – La Présidence de séance est assurée par M. Jacques GENTE, Premier Adjoint*

*Sortie de M. Lionel TIVOLI – La procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule*

*Sortie de M. Tanguy CORNEC*

*Présents : 32 / procurations : 9 / absents : 8*

### MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

#### **02-1 - CULTURE - SACHA SOSNO - CATALOGUES DE L'EXPOSITION « AVIS DE GRAND BEAU » - MISE HORS VENTE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris en compte la modification du tarif public à 7 € au lieu de 12 € comme indiqué dans le rapport, à l'**unanimité**, a **APPROUVÉ** la mise hors vente de 200 catalogues de l'exposition « Avis de Grand Beau » de Sacha Sosno.

*Retour de M. le Maire – qui reprend la Présidence de séance*

*Présents : 33 / procurations : 9 / absents : 7*

#### **02-2 - FORT CARRE - CATALOGUES "GRANDEUR ET SERVITUDES D'UNE PLACE FORTE" ET "CENT ANS D'EXPANSION URBAINE" - REDEPLOIEMENT AUPRES DE LA BOUTIQUE DU MUSEE PICASSO - APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a **APPROUVÉ** les variations de stocks et les conditions de vente des deux catalogues réalisés par les archives municipales, vendus au Fort Carré et au musée Picasso.

### **02-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - MISE EN VENTE DE LITHOGRAPHIES DE RAYMOND PEYNET - CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC ANNIE PEYNET - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **APPROUVÉ** les modalités de ventes en régie et les modalités de partage des recettes générées par la vente d'articles ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Annie Peynet, fille et « Ayant droit » de l'artiste, relative au dépôt-vente d'articles, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

### **02-4 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - REALISATION DU PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS - APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **VALIDÉ** le plan de récolement des collections du musée d'Archéologie d'Antibes ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à adresser ce plan de récolement, à la commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la conservation et la restauration de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour présentation.

### MONSIEUR PATRICE COLOMB

### **09-1 - DOMAINE PUBLIC - DROITS DE PLACE DES MARCHES - OCCUPATION 2019 – REVALORISATION – rapportée en son absence par Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité par 41 voix POUR sur 42** (1 contre : Mme DUMAS), a :

- **ADOPTÉ**, les montants des droits de place applicables sur les marchés communaux d'Antibes et assis sur une revalorisation tarifaire de 1,96%,
- **APPLIQUÉ** cette revalorisation tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Retour de M. Lionel TIVOLI – avec procuration de Mme Anne CHEVALIER  
Présents : 34 / procurations : 10 / absents : 5*

### MONSIEUR YVES DAHAN

### **10-1 - EDUCATION - MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI - AVENANT N°2 AU PEDT - CONVENTION AVEC L'ETAT, LE RECTORAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au PEdt portant sur le « Plan Mercredi » ;

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Charte Qualité Plan Mercredi » avec l'Etat, le Rectorat et la Caisse d'Allocations Familiales.

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

**11-1 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU CHAPITRE 204 - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **ADOPTÉ** les durées d'amortissement des subventions d'équipement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

1an

Remboursement annuité d'emprunt Maison de retraite du Coteau	119 256 €
Subventions pour ravalement de façades	75 124,57 €

15 ans

Subvention d'équipement versée au Palais des Congrès	469 000 €
--	-----------

- **ACCEPTÉ** les conditions d'amortissement.

**11-2 - BUDGET 2019 - AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, s'est **PRONONCÉ** favorablement sur l'attribution d'une avance sur subvention en faveur du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Office de Tourisme et des Congrès, correspondant à 25 % de la subvention versée en 2018 pour chaque établissement, selon la répartition suivante :

Avance proposée au profit de	Subvention 2018	Montant maximum de l'avance de subvention 2019
CCAS	6 547 000 €	1 636 750 €
EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES	4 310 000 €	1 077 500 €

MONSIEUR MARC FOSSOUD

**14-1 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2018 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - SPORT FEMININ - HANDICAP - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES – rapportée par Monsieur le Maire en raison d'une extinction de voix de Monsieur FOSSOUD**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **ATTRIBUÉ** aux associations sportives les subventions suivantes :

OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS BASKETBALL : 17 000€ (dix-sept mille euros)  
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE AUDIBERTI : 500€ (cinq cent euros)  
HANDISPORTS ANTIBES MÉDITERRANÉE : 3 500€ (trois mille cinq cent euros)  
ASSOCIATION CULTURE ET SPORT ADAPTE - ACSA : 1 000€ (mille euros)  
ASSOCIATION FOOT-VOLLEY CLUB D'ANTIBES : 5 000€ (cinq mille euros)

- **DIT** que les crédits étaient inscrits au BP 2018 – compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

*Sortie de M. Lionel TIVOLI – la procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule  
Présents : 33 / procurations : 9 / absents : 7*

**14-2 - SPORTS - PASS FORMSANTE - REGLEMENTS INTERIEURS - APPROBATION – Rapportée par Monsieur DUPLAY du fait de l'extinction de voix de Monsieur FOSSOUD**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **ADOPTÉ** les deux règlements intérieurs du dispositif PASS FORMSANTE ;
- **DIT** que ces dispositifs entreraient en vigueur à compter du 2 janvier 2019.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

**16-1 - IMPASSE JUAN - PARCELLE CR 373 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MADAME GIARDINIERI**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **ACCEPTÉ** la cession d'une parcelle de terrain pour 54 m<sup>2</sup> environ pour un montant d'un euro appartenant à Madame GIARDINIERI, 5 impasse Juan à détacher de la parcelle cadastrée CR 373 et dont la superficie exacte sera établie par un géomètre expert ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir ;
- **DIT** que les frais d'acte à la charge de la Commune d'Antibes seraient imputés sur le budget 2019.

*Départ de M. Audouin RAMBAUD – procuration à M. Jean LEONETTI*

*Retour de M. Lionel TIVOLI – avec procuration de Mme Anne CHEVALIER  
Retour de M. Tanguy CORNEC  
Présents : 34 / procurations : 11 / absents : 4*

**16-2 - ZAC MARENDA LACAN - OPERATION « VIA MARENDA » - ILOT A/A1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI), a :

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT portant sur la réservation d'1 logement PLUS de type 4 dans l'opération « Via Marena Ilot A/A1 », située au sein de la ZAC Marena Lacan à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;



- **ATTRIBUÉ** une subvention foncière au profit de la SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT d'un montant de 124.276,22 € dont les crédits seront inscrits :
  - sur le budget 2019 pour la somme de 37.282,87 € ;
  - sur le budget 2020, pour la somme de 86.993,35 €.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**16-3 - ZAC MARENDA LACAN - OPERATION « VIA MARENDA - ILOT B - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 41 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI), a :

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT portant sur la réservation de 4 logements dans les programmes « La Tournière », « Les Jardins de Bréguières », « Les Silenes » et « Les Oliviers » à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;
- **ATTRIBUÉ** une subvention foncière au profit de la SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT d'un montant de 646 169,77 € dont les crédits seront inscrits :
  - sur le budget 2019 pour la somme de 193 850,93 € ;
  - sur le budget 2020, pour la somme de 452 318,84 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

*Départ de M. Lionel TIVOLI – la procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule*

*Départ de M. Tanguy CORNEC*

*Départ de M. Louis LO FARO – la procuration de M. Marc GERIOS s'annule*

*Présents : 31 / procurations : 9 / absents : 9*

MADAME MARGUERITE BLAZY

**24-1 - LOGEMENT - SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - EXERCICE 2017 - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - - APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS), a **APPROUVÉ** le rapport d'activités des représentants de la Ville, désignés comme administrateurs au sein de la Société Sophia Antipolis Habitat relatives à l'exercice 2017.

MONSIEUR GERALD LACOSTE – *rapportée en son absence par Monsieur le Maire*

**27-1 - ANCIENS COMBATTANTS - BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSOCIATION "COUR ET CONCOURS MEDITERRANEEN ET INTERNATIONAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a :

- **ACCORDÉ** une subvention de fonctionnement de 2 500 € (DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS) à l'association Cour & Concours Méditerranéen & International (CCMI) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires étaient inscrits au chapitre 65 du budget de la ville

## MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

### **37-1 - JEUNESSE - ACTIONS CULTURELLES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ainsi que tous les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

### **37-2 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY), a **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

## MONSIEUR MATTHIEU GILLI

### **38-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette » s'agissant de la délégation de service public de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette, pour l'exercice 2017.

### **38-2 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire la Société Anonyme du Port Gallice – Juan-les-Pins – Cap d'Antibes s'agissant de la délégation de service public du Port Gallice, pour l'exercice 2017.

### **38-3 - PORT DU CROUTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port du Croûton » s'agissant de la délégation de service public du Port du Croûton, pour l'exercice 2017.

**38-4 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL  
DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port de la Salis » s'agissant de la délégation de service public du Port de la Salis, pour l'exercice 2017.

La séance a été levée à 17 h 57.

Antibes, le 21 décembre 2019

Le Directeur Général des Services,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Pintre', with a stylized flourish at the end.

Stéphane PINTRE